

Réaction du SNIA (Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes » à l'article d'Eric Favereau paru dans le journal libération du 28 octobre 2010.



Suite à l'article paru dans le journal Libération du 28/10/10, le SNIA tient à exercer le droit de réponse suivant :

Un pamphlet sectaire, injurieux et impertinent !

On peut noter de la part de M. Favereau, comme un sentiment de regret sur le fait que la population exprime de la sympathie pour les infirmiers, et plus encore pour les infirmiers anesthésistes.

Les infirmiers anesthésistes sont, en effet, tous titulaires du diplôme d'Etat infirmier et doivent faire preuve d'un exercice professionnel de deux années au minimum, pour pouvoir accéder au concours d'entrée à l'école d'anesthésie. Ce n'est pas une exception, les spécialités infirmières de bloc opératoire doivent répondre aux mêmes exigences. Cette formation en anesthésie est à l'heure actuelle la spécialité infirmière la plus longue, puisque la formation d'infirmier de bloc opératoire dure 18 mois et celle d'infirmier en puériculture est de 12 mois.

La formation de 24 mois, certes alternant stages et cours théoriques, comme toutes les formations professionnalisantes, est sanctionnée par un diplôme d'Etat, seul titre en effet, permettant d'exercer la profession.

L'exclusivité d'exercice a été un combat de la profession pour la sécurité des patients et pour que l'anesthésie soit pratiquée uniquement par des professionnels obligatoirement formés à la discipline. Cette mesure mise en place par décret depuis 1988 a largement prouvé son efficacité en matière de sécurité. Comme pour de nombreux métiers, les professions de santé sont réglementées pour garantir un niveau de formation et de compétence. Les différents rapports d'assurances abondent tous en ce sens.

Contrairement à ce qui est dit dans cet article, la profession infirmière dans son ensemble, infirmiers spécialisés compris, est très satisfaite de la reconnaissance universitaire de la profession infirmière. Le grade de licence pour les infirmiers, est une revendication très ancienne. Puisque jusqu'alors, le diplôme infirmier était reconnu par le système de certification français : bac + 2, et les spécialités IADE, IBODE et puéricultrices, idem !

A partir du moment où les infirmières DE ont eu la reconnaissance au grade de licence, le grade de master pour les spécialités coule de source, pour valoriser mais surtout favoriser l'attractivité pour une profession qui reste malgré vous très contraignante, ne vous en déplaie !

Quand au soi-disant mépris des IADE envers les IDE, que dire d'un directeur d'établissement qui les nomme des "simples infirmières". Existerait-il des directeurs plus simples que d'autres ?

La profession initiale n'a rien de « simple », je la qualifierais même de très complexe, au regard des diversités d'exercice qu'elle représente. Et tenter d'opposer deux corps d'une même profession relève d'un mépris, peu compréhensible de la part d'un journaliste en charge de la rubrique médecine dans un journal comme libération.

Enfin sur le salaire : c'est une vision très parcellaire de la profession, pour ne pas dire "étroite", car ce qui est illégal n'est pas légion. Faut-il encourager cette illégalité pour obtenir une reconnaissance salariale de la spécialité. Les deux années supplémentaires de formation ont été valorisées de 250 à 280 euros par rapport au diplôme de formation initiale depuis 1993, la réforme de Madame Bachelot réduit ce différentiel de moitié. Il faut aussi préciser que le salaire d'un IADE en début de carrière est 1700 euros/mois et que nombre de postes sont sans gardes ni astreintes.

C'est une des raisons qui a amené les infirmiers anesthésistes dans la rue. Une deuxième est le traitement tout spécifique qui a été réservé au corps infirmier dans son ensemble. Six mois avant l'ouverture des débats parlementaires sur la réforme des retraites, les infirmiers ont bénéficié d'un décret tout particulier au milieu d'une loi sur « la réforme du dialogue social », les contraignant à allonger leur carrière professionnelle de 5 années contre une revalorisation salariale et leur titre universitaire. Non, Monsieur Favereau, rien n'est gratuit, les charges sociales des 5 années supplémentaires paieront allégrement l'augmentation de salaire des infirmiers et la prime accordée aux infirmiers anesthésistes !

Marie-Ange SAGET
Présidente du SNIA